



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203, Takuhikanitshuap et par visioconférence (Zoom), située au 1671, rue Ouatshouan à Mashteuiatsh, le mardi 26 uinishku-pishimu (mars) 2024 de 14 h 16 à 14 h 17.

SONT PRÉSENTS : Patrick Courtois, pitu-ilnutshimau (vice-chef)
Guylaine Simard, pitu-ilnutshimau (vice-cheffe)
Jonathan Germain, takuhikaniss (conseiller)
Jonathan Gill-Verreault, takuhikaniss (conseiller)
Sylvie Langevin, takuhikaniss (conseillère)
Jean-Denis Bergeron-Simard, utshimass katakuhimatshesht
(directeur général adjoint)
Vicky Lord, Ka nanakatuelitak tshitshe utshimau mashinaikan
(greffière)

SONT ABSENTS : Carina Dominique, takuhikaniss (conseillère) - (REPRÉSENTATIONS)
Gilbert Dominique, pekuakamiu ilnutshimau (chef) -
(REPRÉSENTATIONS)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Finances, approvisionnement et systèmes informatiques
 - 3.1 Renouvellement du contrat d'assurances responsabilité civile
4. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pitu-ilnutshimau Guylaine Simard assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Pitu-ilnutshimau Guylaine Simard procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par Patrick Courtois
Appuyé de Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3. FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

3.1. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

RÉSOLUTION N° 8 657

ASHPITISHUMUN ume Katakuhimatshetau ka eishi uapatakau : «Tshi mamu uitishitishunanu kie tshitashinehikunanu e ishinakushik shash mitshet pipuna e taik ute, shaputue-kapatananu tshimeshkanaminu ka ui tipelimitishuik» tshetshi mamitunelitakanitsh kie tan tshe eishi nashekanitsh ka ui kashtinakanitsh;

(CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations);

ASHPITISHUMUN ume Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tapuetatishu kie nasham^u utipelitamuna, utilnu-tipelitamuna tshetshi tshishpeuatitishit kie e utshimau-tipelimitishit nite Nitassinan (Tshitassinahitsh);

(CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Nitassinan);

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'assure que l'organisation répond aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et à la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale en adaptant sa structure organisationnelle, ses processus, ses programmes et ses services;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fait partie d'un regroupement composé de quatre communautés de la Nation Innu (Uashat, Pessamit, Mashteuiatsh, et Essipit), représenté par le Conseil Tribal Mamuitun (CMT) pour le renouvellement du portefeuille d'assurance responsabilité civile et de dommage permettant d'avoir accès à des tarifs plus avantageux dû au total des actifs assurables;

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT qu'en 2017, un appel d'offres a été réalisé et, qu'au terme, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a bénéficié d'une police d'assurance responsabilité civile et de dommage avec l'assureur AON du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022, renouvelable annuellement à la satisfaction des communautés incluses dans le regroupement;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du portefeuille d'assurance responsabilité civile et de dommage arrive à échéance le 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT que la valeur des actifs de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a augmenté de 6 542 409 \$;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du portefeuille d'assurance responsabilité civile et de dommage occasionne une augmentation de la prime de 68 277 \$ pour l'année financière se terminant le 31 mars 2025, totalisant un coût annuel de 416 131 \$;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Politique sur les autorités, délégations et responsabilités*, l'offre étant supérieure à 100 000 \$, l'approbation de Katakuhimatsheta est requise.

IL EST RÉSOLU de procéder au renouvellement du portefeuille d'assurance responsabilité civile et de dommages avec AON pour une somme de 416 131 \$, couvrant la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;

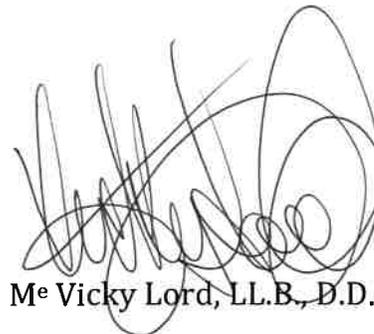
IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction de l'unité administrative Finances, approvisionnement et systèmes informatiques à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement.

Proposée par Sylvie Langevin
Appuyée de Jonathan Gill-Verreault
Adoptée à l'unanimité

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 14 h 17.

Proposée par Jonathan Germain
Appuyée de Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



M^e Vicky Lord, LL.B., D.D.N., greffière